

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 19 juin 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**25/060/AGE**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ÉCONOMIE  
TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - SERVICE FI-  
LIÈRES, FONCIER ET RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux associa-  
tions œuvrant en faveur du développement économique de Marseille - Approba-  
tion de conventions**

25-42388-DETECES

**AGE**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup>  
ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER  
EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En cohérence avec sa feuille de route économique 2023-2030, approuvée par délibération 23/0567/VAT du 20 octobre 2023, la Ville de Marseille souhaite soutenir diverses associations contribuant au développement économique de Marseille, pour leur plan d'actions 2025.

Après examens des dossiers qui nous sont parvenus, il est proposé d'attribuer des subventions d'un montant total de 345 000 Euros (trois cent quarante-cinq mille Euros), dont 16 000 Euros à 2 associations de notre secteur réparties comme suit :

**Association Les Entrepreneurs de l'Huveaune Vallée** : « Faciliter de l'action à l'emploi aux habitants de Marseille Est » (Progos n°00016298) :

Budget prévisionnel	51 000 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	10 000 Euros

L'association regroupe les entrepreneurs du secteur Est de la ville. Son objectif est de répondre aux besoins spécifiques des entreprises de chaque zone d'activité de la vallée de l'Huveaune, en termes d'animation économique, de promotion territoriale, de politique de développement de l'emploi et d'information à ses adhérents.

**BGE Provence Alpes Méditerranée Accés Conseil** : « Créafem : elles osent, elles entreprennent » (Progos n°00016729) :

Budget prévisionnel	19 900 Euros
Subvention de la Ville de Marseille	6 000 Euros

L'association appartient au réseau national BGE (Boutique de gestion), 1er réseau indépendant d'appui à la création d'activité et au développement des entreprises. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à être tentées par l'entrepreneuriat, alors que les créations d'entreprises par des femmes ne représentent aujourd'hui que 40% en France. L'action intitulée "Elles osent, elles entreprennent" propose des réponses concrètes aux femmes qui souhaitent créer leur activité ou à celles qui ont des difficultés à développer leur nouvelle entreprise. Ce dispositif poursuit 3 enjeux : Éveiller l'intérêt et aider la création d'entreprise ; Accompagner la réussite des entrepreneures ; Permettre la création d'emploi. Et 2 phases : Soutenir les créatrices d'entreprises à travers un accompagnement personnalisé et ; Valoriser des entreprises créées par les femmes à travers une communication dédiée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
VU LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL 23/0567/VAT DU 20  
OCTOBRE 2023 APPROUVANT LA FEUILLE DE ROUTE ÉCONOMIQUE 2023 -  
2030 DE LA VILLE DE MARSEILLE  
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Est approuvé un montant total de subventions de 345 000 Euros (trois cent quarante-cinq mille Euros) dont 16 000 Euros à 2 associations de notre secteur œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, réparti comme suit :

Ligne subventions de fonctionnement : nature 65748.1 ; fonction 61.90 ; service 01072						
Tiers	Structures	Adresse	n°Dossier	Objet de la subvention	Montants des subventions en Euros	Montants des acomptes versés en 2025 en Euros
80252	Les entrepreneurs de l'Huveaune Vallée	CMA Saint Menet 8 traverse des écoles 13011 Marseille	00016298	Faciliter de l'action à l'emploi aux habitants de Marseille EST	10 000	10 000
015140	BGE Provence Alpes Méditerranée accès conseil	7 rue Gaston de Flotte – Actipole 12 – 13012 Marseille	00016729	« Créafem : elles osent, elles entreprennent »	6 000	6 000
Montant total					16 000	16 000

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions annexées à la présente délibération, conclues entre la Ville de Marseille et les associations énoncées ci-dessus.

**ARTICLE 3** Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer ces conventions ou tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 4** Les crédits correspondants au versement des subventions en fonctionnement sont inscrits au budget principal 2025 de la Direction de l'Économie, du Tourisme, de l'Emploi, du Commerce et de l'Enseignement Supérieur : nature 65748-1 ; fonction 61.90 ; action 19900910 ; service 01072.

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**